



Mariage avec un sans papier

Par **papou**, le **13/04/2008** à **21:50**

bonjour je vis avec un sans papier depuis 2 ans et nous allons nous marier, pour qu'il puisse obtenir un titre de séjour doit-il retourner au pays ou pouvons-nous aller à la préfecture de notre lieu de résidence directement? j'avais lu ça un jour sur le net comme quoi il n'était pas obligé de repartir

Par **angie26**, le **18/04/2008** à **14:49**

salut:)
je suis un peu dans le même cas que toi, j'ai préféré me pacser parce que c'est plus facile.
vas voir la CIMADE http://www.cimade.org/la_cimade/cimade/rubriques/46-siege-national
nou la GISTI <http://www.gisti.org/spip.php?article47>
bon courage :)

Par **crocro1982**, le **18/04/2008** à **15:27**

Cela dépend si ton futur mari est entré en France avec un visa court ou long séjour.
Si il est entré avec un visa long séjour, alors il pourra "facilement" obtenir un titre de séjour d'un an au plus, renouvelable, car il sera marié à une Française.
Si il est entré avec un visa court séjour, là, c'est plus compliqué... Faire une demande à la préf est une mauvaise idée. Ils vont en effet te demander, après un refus de titre de séjour, que ton mari retourne au pays pour avoir un visa long séjour. Le problème, c'est qu'il n'est pas sûr de revenir...
Ou bien, si vous avez un enfant, là, il est "immunisé" contre l'arrêté de reconduite à la frontière...

Par **BELISSIMA**, le **20/04/2008** à **12:30**

Bonjour à tous !rn**b**aucoup de gens parle ici mais ne connaisse rien !rnje me suis marié le 24/11/2007 avec mon mari ki est d'origine ivoirienne et en situation irrégulière ! avant le mariage on a eut enquete pour voir si ça n'était pas un mariage blanc ! le 26/11/2007 après notre mariage, ns avons été déposer son dossier en préfecture ! le 09/01/2008 la préfecture à remis un récépissé vert dans l'attente de son titre de séjour sans autorisation de travailler valable deux mois ! si tu peu prouver ke tu a vécu avec ton époux avant ou après le mariage six mois de vie commune , tu n'est pas obliger de retourner chercher visa au pays mais faire la demande à la préfecture de ton lieu de résidence ! fin avril son visa est arriver et la préfecture lui a remis un récépissé bleu valable 3 mois avec autorisation de travailler en attendant sa carte de séjour, mais il faut avant ça k'il passe contrat d'intégration à L'ANAEMrnPour les personnes ki se pacse, il faut attendre 3 ans de vie commune avant d'obtenir et de faire une demande de titre de séjour!!!!!!

Par **crocro1982**, le **20/04/2008** à **17:59**

Ce n'est pas qu'on ne connaît rien "bellissima", c'est simplement que ces situations se traitent au cas par cas, et que chacun raconte ses experiences (but du forum).rnSi ton mari a eu la chance d'être régularisé aussi vite, c'est peut être tout simplement car il avait un visa long séjour !!!rnMais tout ce qui concerne le droit des étrangers restera du CAS PAR CAS !!!

Par **BELISSIMA**, le **20/04/2008** à **18:16**

Hélas non , il n'avait pas de visa long séjour et si tu avait bien lu mon récit, j'ai dit k'il était en situation irrégulière et son visa court séjour périmé depuis 2003, mais avant de pouvoir se marier on a galérer, enquête de police, garde à vue, centre de rétention, tribunal administratif,....etc mais il faut se battre et kan on aime une personne on fait tout son possible pour l'aider ! g bouger, j'ai consulter un avocat qui s'occupe des droits des étrangers, association kom la ligue des droits de l'homme et la CIMADE qui m'ont aider et dit ce k'il fallait faire, ça n'a pas été simple mais on çé battu, il ne faut pas attendre que sa tombe tout près ! il faut bouger sinon, il ya longtemps k'il aurait été expulser !rnet le PACS n'est pas la meilleure solution , ni de faire un enfant pour obtenir des papiers !

Par **BELISSIMA**, le **20/04/2008** à **18:25**

Consultez les lois de Brice HORTEFEUX et vous verrez que si vous avez vécu six mois avec votre épouse ou concubine, que vous pouvez prouver que vous étiez ensemble en vie commune, impot, loyer, edf, caf, etc.... à vos deux noms à la même adresse, vs n'êtes pas obliger de retourner au pays pour demander un visa long séjour ! je sais parce que j'ai vécu cette expérience !rnVous pouvez aussi consulter les loisrnbonne chance à tous et courage !

Par **PISOHL**, le **25/04/2008 à 11:38**

Bonjour,
Mon cas est un légèrement similaire à le votre.
En effet, je suis venue en France pour mes études et pendant 2 ans je possédais un titre de séjour étudiant. Mon titre a expiré en dec 2007. On s'est marié en Mars 2008.
Aujourd'hui je suis en situation irrégulière car on ne m'a plus accordé le renouvellement de mon titre étudiant car je ne suis pas allé à la fac cette dernière année.
Pourtant pour demander un regroupement familial sur place il faut un titre de séjour en cours de validité. Moi je n'en ai plus alors que doit on faire?
Peut on déposer quand mm la demande?
Merci de vos réponses
Pisohl

Par **BELISSIMA**, le **25/04/2008 à 13:05**

Bjr, si ton conjoint est français ou française, tu peux obtenir de plein droit un visa pour conjoint de français, si tu peux prouver que tu as vécu 6 mois avec ton époux, ton épouse, justificatifs joints à la demande en préfecture, loyer, EDF, impôts, CAF, etc... à vos deux noms !
Bon courage à tous

Par **PISOHL**, le **25/04/2008 à 14:04**

Merci de votre réponse.
Mon mari n'est pas français, il est de la même nationalité que moi.
Il est en France depuis 9 ans. Travaille en CDI avec un statut salarié.
On a commencé à vivre ensemble depuis Avril 2007.
Comme preuve de vie commune nous avons, Facture France Telecom, EDF à notre nouvelle adresse depuis Juin 2007. Et bien évidemment tous nos courriers (Banques, sécurité sociale, fiche de paie, sont à la même adresse plus de 6 mois).
On a déjà tous les documents requis sauf mon titre de séjour en cours de validité.
Y a-t-il une grande différence dans les démarches à suivre pour notre cas?
Si oui que faire? ou le faire? quand le faire?
Cordialement

Par **BELISSIMA**, le **25/04/2008 à 23:22**

Bonsoir
De quelle nationalité êtes-vous?
Ton mari a une carte de séjour de dix ans?
Vous êtes mariés depuis quand?
Avez-vous des enfants?
Mais si aucun de vous n'est français, vous ne pouvez pas avoir de titre de séjour!
Moi je suis française et mon mari est d'origine ivoirienne, c'est pour ça qu'il a eut droit à son titre de séjour pour conjoint de français !!!!!

Par **PISOHL**, le **27/04/2008 à 23:19**

Merci pour ta réponse.
Nous sommes tous deux malgaches.
Donc d'après toi il n'y a pas de solution à notre cas?

Par **BELISSIMA**, le **27/04/2008** à **23:52**

Bonsoir,rnpourquoi ton mari n'as t'il pas demander la nationalité française ?rntu aurais pu avoir ton sejour pour conjoint de français !rnbbon courage

Par **PISOHL**, le **28/04/2008** à **12:17**

bonjour,rnPour le moment il a une carte de 1 an renouvelable.rnQuant à la nationalité française, je ne pense pas qu'il soit possible qu'il l'obtienne car pendant les 8 ans il à été étudiant.rnrnOn ne sait pas que faire?rnMerci

Par **BELISSIMA**, le **28/04/2008** à **14:20**

bonjour,rnc'est vrai que dans votre cas je ne vois pas bcp de solution !!!!rnune personne avec un titre de séjour, ne donne pas de titre de séjour à son conjoint étranger puisque vs etes tous les deux étrangers.....rndéjà du mal entre français et étranger, alors imagine les autres !!!!rncontact une association ki s'occupe des droits des étrangers tel ke la CIMADE, GISTI, LIGUE DES DROITS DE L homme.rnbbon courage et a+

Par **PISOHL**, le **28/04/2008** à **14:54**

mercirnrnAu fait nous sommes allées a l'Anaem et on réuni toutes les conditions pour un regroupement familial sur place.rnrnMais ce que je voudrais savoir si moi dans ma situation. rnnetudiante entrée en France en 2005.rnTitulaire 'un titre de séjour étudiant jusqu'en déc 2007.rnJe suis allée demander un renouvellement en avril dernier mais rnrn -vu que je n'ai pas eu de résultats universitaires l'année dernière (Année 2006 2007)rn - Une admissibilité dans une école de commerce en octobre 2008. Donc inscription à venir.rnrnToutefois je tiens à préciser que je suis diplômée déjà d'une école de commerce avec un Bac +6 grande écoles). Je travaille actuellement en CDI à temps partiel dans un grand groupe français.rnrnAussi quand je suis allée à la préfecture je n'ai pas reçu une notification de refus de carte de séjour. Car l'agent qui m'a reçu m'a juste dit qu'il ne pouvait rien faire pour moi au vu de mon inscription (qui ne se fera qu'en Septembre prochain) et m'a rendu tous les documents originaux et photocopies que je leur ai fourni.rnrnSi tu étais à ma place que ferais tu? Pour obtenir déjà un titre en tant qu'étudiant car je suis encore dans le temps pour en avoir si je trouvais une solution et ne pas être considérée comme étant en situation irrégulière.rnJe sais mon cas est complexe mais si ar hasard tu avais une idée.rnrnMerci

Par **BELISSIMA**, le **28/04/2008** à **17:20**

rebonjour pisolh,rnrntu sais je ne m'y connais pas trop dans ce genre de choses !rnje te parle

juste de cas que je connais , de chose ke j 'ai vécu !!!
contact un avocat ki s'y connaisse en droit des etrangers !
nil t'aidera et te dira lui ce k'il faut faire ! ou va voir la CIMADE

Par **PISOHL**, le **29/04/2008 à 00:40**

Merci pour tous tes conseils.
je vais donc trouver un avocat.
na+

Par **karima H**, le **25/12/2012 à 20:18**

bonjour
je suis algerienne de nationalite francaise.j'ai connais un sans papier depuis 4 mois.
nil veut m'epouser mais avant de me lancer j'ai peur des demarches administratives que j'aurais à faire alors j'ai peur de me lancer en sachant que deja je suis ans la peur que se soit pour moi ou pour avoir ses papiers qu'il veut m'epouser.
nil est venu y'a 9 mois avec 1 visa 1 mois et donc la il est en situation irreguliere.
nest ce que quelq'un peut me conseiller?
merci

Par **amajuris**, le **25/12/2012 à 22:22**

Bjr,
difficile de prendre la décision à votre place.
mais il faut savoir que les mariages gris et les manipulateurs, cela existent.
pour vérifier ses sentiments, vous lui dîtes que vous préférez attendre 2 ou 3 ans et vous verrez sa réaction.
cdt

Par **karima H**, le **29/01/2013 à 11:46**

bjr dsl de ne pas t'avoir repondu plus tot.si je lavais ecouter je serai deja marier du moins au moins le marige religieux.il voulait venir vivre chez moi sans qu'il est aucun revenus rien pour m'aider en sachant que moi meme j'ai du mal a joindre les 2 bout avec mon enfant de 7 ans.mais quand je le teste et je lui dis dattendre il veut pas justement im me dit qu'il a besoin de ses papiers pour qu'il puisse travailler et aller voir ses parents au bled.moi perso jdoute encore de ses sentiments.je sais pas quoi faire car moi jai comme meme envi de me caser mais jai aucune motivation de me lancer dans les demarches administratives.j'ai comme meme peur qu'il mepouse que pour les papiers.
que faire???
merci
que faire

Par **amajuris**, le **29/01/2013 à 11:52**

conclusion évidente à mes yeux: il veut se marier uniquement pour les papiers.
si vous voulez vous caser vous pouvez le faire avec quelqu'un en situation régulière.
cdt

Par **didoutt**, le **24/02/2013** à **12:21**

bonjour a tousrnje suis marocaine en situation irreguliere depuis un ans je suis entree avec un visa courte sejour en belgique apres je suis entree en france et la je vais me marier avec un francais j ai toute les papier pour la marie et on a un rendez vous le mois d avril (sachant que je suis enceinte de 2 mois)ma question rnqu est ce que je vais faire apres pour les papier?(est que il faut que je retourne au maroc?)rnest ce que j ai le droit d une carte de sejour?rnmerciiii

Par **dovi**, le **09/03/2013** à **02:36**

bonjourrnje suis étrangère en situation irrégulière,je vis avec un homme qui vit ici depuis 5ans,il a un carte de séjour de 1 an renouvelable,depuis il travaille en cdi et paye ses impôts,ont a deux enfants,un né dans notre pays d'origine et l'autre née ici en France .ma question c'est, je peut être expulsé?et si non je peux faire une demande de carte de séjour?rnMerci de me répondre

Par **benaisa1**, le **12/03/2013** à **18:41**

bonjourrnje me suis pieger ,ma femme vouler de moi que la carte de sejour,lasutustion est grave elle vouler me quitter,je voudrais la vanger,punir,de rester en algerie avec mon petit enfant ne en france,comment,et merci

Par **jane1984**, le **28/03/2013** à **23:06**

bonsoir tout le monderne je dois aller en France avec un visa touristique de un mois et je souhaite par la même occasion me marierrnmes questions sont les suivante:rn1:le mariage peut il être célébré?rn2:qu'est ce que je risque si je reviens dans mon pays après le mariage pour déposer un regroupement familial?rncordialementrnjane

Par **youss10**, le **24/04/2013** à **22:50**

salam je connais une femme ici en france et je veux marie avec elle ,jai pas les papes comment en faire pour en marie

Par **mavinga**, le **10/05/2016** à **02:14**

Slt suis sans papier depuis 4mois j'avais eu la rejet mais je vis avec cet homme depuis 3ans il

voulait mes marier a la mairie mais moi j'ai peur vous pouvez mes conseiller svp

Par **jos38**, le **10/05/2016** à **12:33**

bonjour. de quoi avez-vous peur?